

12 janvier 2011

Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 580 000 francs destiné à la deuxième phase de construction et pose de supports signalétiques unifiés, aux principaux arrêts des lignes de transports publics, permettant l'installation d'afficheurs électroniques et de plans d'information de proximité.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La présente demande de crédit fait suite à la proposition PR-362 votée le 7 juin 2005 qui, pour mémoire, concernait la construction et la pose de supports signalétiques, destinés à l'installation d'afficheurs électroniques, ainsi qu'à l'intégration de plans de quartier et de proximité, aux 100 principaux arrêts des Transports publics genevois (TPG).

Pour des questions budgétaires propres à l'organisation des TPG, il avait été convenu à l'époque avec ceux-ci de procéder en deux phases, la première s'étant déroulée de septembre 2005 à juillet 2006. A la demande des TPG, et pour les mêmes raisons, le démarrage de la deuxième phase a été retardé. Etant donné qu'aucun mouvement financier n'était plus imputé au crédit lié à la proposition PR-362, il a finalement été décidé de le boucler.

La présente demande de crédit vient donc compléter le premier crédit voté qui a été bouclé le 27 août 2009.

Elle comprend la construction et la mise en place de nouveaux supports signalétiques, permettant d'équiper:

- le solde des arrêts les plus importants sur le territoire municipal, ci-après dénommé «projet Totem»;
- les futurs arrêts du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), actuellement en travaux;
- les arrêts liés aux travaux de rehaussement des quais de tram, à l'étude.

Exposé des motifs

Un groupe de travail, composé des TPG et des services de la Ville de Genève, a été créé en 2002 pour coordonner l'introduction d'une nouvelle identité visuelle des transports publics genevois et, notamment, sa déclinaison sur les supports d'information aux arrêts (potelets) et sur tout autre élément de mobilier urbain, installé à cet effet sur le domaine public municipal (abris, armoires horaires, distributeurs de billets).

Les objectifs principaux consistaient à minimiser et à regrouper le nombre d'éléments de mobilier urbain aux arrêts, d'unifier les supports d'information et de faire ressortir des abris toute information pour en respecter le principe de transparence, mais aussi et surtout d'améliorer de manière sensible l'information à la clientèle, lui offrir un confort supplémentaire et une meilleure lisibilité de l'espace public, grâce à un mobilier signalétique moderne et cohérent.

En juin 2004, la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain a approuvé le concept définitif de supports signalétiques pour l'information aux arrêts, développé en commun par les deux partenaires.

Ce concept répondait aux principes d'harmonisation, d'unification et de réduction du nombre d'éléments de mobilier urbain sur le domaine public municipal, qui ont été formalisés depuis dans le Concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève. Il proposait l'utilisation d'équipements standards, faciles à mettre en œuvre et à entretenir, et pouvant être modifiés, afin de s'adapter aux spécificités de la ville de Genève. Il répondait également aux attentes exprimées par le Conseil municipal dans sa motion M-221, «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève».

La délégation a également approuvé la prise en charge des supports signalétiques spécifiques, demandés par la Ville de Genève, pour l'intégration des afficheurs électroniques hors des abris et les travaux de génie civil pour l'équipement complet des 100 arrêts principaux sur le territoire communal.

Les TPG, en partenariat avec la Ville de Genève, ont donc mis en place, en 2005 et 2006, dans une première phase, 40 afficheurs électroniques aux principaux arrêts.

A la suite de cette première phase, la convention du 22 août 2006 a permis de formaliser la collaboration entre la Ville de Genève et les TPG, en précisant la répartition des coûts.

Ce procédé en deux phases a permis d'établir un bilan intermédiaire. L'implantation de bornes-afficheurs fait désormais partie du «paysage urbain» aux arrêts et, selon les TPG, l'absence de ce type d'équipement fait souvent l'objet de demandes de la clientèle auprès de leurs services. De ce fait, il est opportun de continuer dans ce sens par le remplacement de la signalétique aux arrêts TPG.

Description des travaux

Le concept global de supports signalétiques d'information aux arrêts se compose de trois types de totems, dont chacun permet l'affichage de l'information la plus adéquate, selon le type d'arrêt, sa disposition et le nombre de lignes desservies:

- les totems type A sont prévus pour l'information complète de trois à six lignes TPG;
- les totems type B, spécifiques, développés pour la ville de Genève, sont pourvus d'afficheurs électroniques et servent de support aux plans de ville et de proximité;
- les totems type C (potelets simples à têtes orientables) sont conçus pour présenter l'information complète de une à deux lignes TPG.

La présente demande de crédit comprend la construction et la mise en place de 83 totems type A, 86 totems type B et 5 totems type C, qui équiperont 48 arrêts sur le territoire municipal, soit:

- le «projet Totem» (solde des arrêts les plus importants sur le territoire municipal): 25 arrêts sont concernés. Trente-deux totems type A, 35 totems type B et quatre totems type C sont prévus. La fourniture des 35 totems de type B et les travaux de génie civil nécessaires à la mise en place des totems de type A et B sont financés par la présente demande de crédit. Le solde est à la charge des TPG;
- les arrêts liés aux travaux de rehaussement des quais de tram: 12 arrêts sont concernés. Quinze totems type A, 18 totems type B, un totem type C sont prévus. La fourniture des 18 totems de type B est financée par la présente demande de crédit. Le financement des travaux de génie civil, nécessaires à la mise en place des totems de type A et B, sera assuré par une demande de crédit de réalisation du rehaussement des quais, qui sera déposée devant le Conseil municipal dans le courant de 2011;
- les futurs arrêts du TCOB: 11 arrêts sont concernés. Trente-six totems type A et 33 totems type B sont prévus. La fourniture des 33 totems de type B est financée par la présente demande de crédit. Le financement des travaux de génie civil nécessaires à la mise en place des totems de type A et B est assuré par le crédit lié aux aménagements de la nouvelle ligne de tramway Cornavin-Onex-Bernex (PR-623 du 28 mai 2008, votée le 10 novembre 2008).

Il a également été inclus dans la présente demande de crédit la construction et la mise en place de 14 totems type B supplémentaires, de réserve, afin de répondre à des demandes ultérieures, dont les emplacements ne sont actuellement pas définis.

Selon la convention du 22 août 2006 entre la Ville de Genève et les TPG, la répartition des coûts est la suivante:

A charge des TPG:

- la fourniture des totems de type A et C;
- les travaux de génie civil pour la mise en place des totems de type C;
- les afficheurs électroniques installés sur les totems de type B;

- les raccordements électriques aux distributeurs de billets pour l'alimentation des afficheurs électroniques;
- l'entretien et la maintenance de tous les totems.

A charge de la Ville:

- la fourniture des supports signalétiques spécifiques, demandés par la Ville de Genève, pour l'intégration des afficheurs électroniques, hors des abris (totems de type B);
- les travaux de génie civil pour la mise en place des totems de type A et B;
- la fourniture et l'entretien des plans de ville et des plans de quartier ou de proximité.

Matériaux et matériel mis en œuvre

Les totems sont composés d'une ossature en acier zingué, d'un parement en tôles d'aluminium au recto comme au verso, d'une largeur de 500 mm et de hauteur variable, adaptable en fonction de la configuration des lieux. La fixation au sol se fait par ancrage dans une fondation en béton de dimensions: 600 x 600 x 600 mm avec fourreau.

L'ensemble des modules et plaques de parement de dimensions et formats d'usine sont aisément remplaçables.

L'intégration des afficheurs électroniques sur les totems type B se fait par le développement d'une «tête» spéciale permettant un accrochage au totem type A. Cela permet de standardiser les supports signalétiques et de rationaliser leur construction et leur entretien en utilisant un maximum de pièces d'usine.

Pour des questions d'encombrement (emprise au sol ou manque de place), certains afficheurs électroniques seront installés sur de simples mâts métalliques.

Coût des travaux

| <u>Travaux de serrurerie</u> | Fr. | Fr. |
|---|---------------|---------|
| Construction de supports signalétiques d'information aux arrêts intégrant les afficheurs électroniques et les plans d'information de proximité. | | |
| Pour 86 supports (totems type B): | 258 000 | |
| Supports de réserve pour mise en place ultérieure, emplacements à préciser. | | |
| Pour 14 supports (totems type B): | <u>42 000</u> | |
| Total serrurerie | | 300 000 |

Travaux de génie civil

Fondation en béton, installation du système de fixation et fouilles pour les raccordements électriques des supports «Ville de Genève» aux distributeurs de billets.

Pour 86 supports (totems type B): 92 000

Fondation en béton, installation du système de fixation et fouilles pour les raccordements électriques des supports «Ville de Genève» aux distributeurs de billets.

Pour 14 supports (totems type B): 15 000

Fondation en béton et installation du système de fixation des supports complémentaires d'information des lignes desservies par arrêt. Dépose des potelets actuellement installés aux arrêts devant accueillir les nouveaux supports. Remise en état du sol ou des façades.

Pour 83 supports (totems type A): 77 000

Total travaux de génie civil 184 000

Honoraires

Honoraires de graphiste (réalisation des plans de ville et de proximité)

15 000

Total honoraires

15 000

Sous-total 1

499 000

Frais secondaires

Licence d'utilisation du plan de ville

2 000

Frais de production (impression numérique) des plans de ville et de proximité pour 86 supports (totems type B)

5 000

Total frais secondaires

7 000

Total HT

506 000

TVA 8% (arrondi)

40 500

Total TTC

546 500

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)

21 900

Total TTC

568 400

Intérêts intercalaires: $\frac{568\,400 \times 14 \times 3,5\%}{2 \times 12}$

11 600

Total TTC net

580 000

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux de serrurerie est basée sur les prix de soumission de la première phase, actualisés pour 2010.

L'estimation du coût des travaux de génie civil est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel (ouvrages similaires 2009-2010).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés pour les travaux de génie civil.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Subvention(s) et partenariat(s)

Quarante-huit arrêts sont concernés par ces travaux en ville de Genève.

La Ville de Genève et les TPG financent en partenariat leur part respective, selon la convention du 22 août 2006.

La présente demande de crédit concerne la part de la Ville Genève.

Programme des travaux et délais

Une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront environ huit mois. La durée de l'opération est estimée à quatorze mois.

Agenda 21, choix écologique

Les surfaces réalisées en béton seront en béton composé de matériaux recyclés. Le remblayage des fouilles est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrale.

Information publique

Les travaux liés à la présente demande de crédit sont la suite de la première phase. S'agissant d'interventions très ponctuelles, n'occasionnant pas ou peu de gêne, aucune information aux riverains n'est prévue.

Autorisation de construire

Une demande de permission d'emprise est à requérir pour chaque cas auprès du Service de la sécurité et de l'espace publics de la Ville de Genève.

Régime foncier

Les supports signalétiques sont implantés sur le domaine public de la Ville de Genève.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de quatorze mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022

Ces supports signalétiques ne sont pas inscrits au 6^e plan financier d'investissement.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service du génie civil, qui en est également le bénéficiaire.

La maîtrise d'œuvre est confiée à des bureaux mandataires spécialisés.

Pour les prestations liées au «projet Totem», soit le solde des arrêts les plus importants sur le territoire municipal, les TPG ont mandaté un bureau d'ingénieurs civils, dont ils financent intégralement les honoraires.

En ce qui concerne le rehaussement des quais de tram et le TCOB, les honoraires relatifs à ces prestations sont financés par les crédits respectifs à ces deux objets.

Budget prévisionnel d'exploitation

Aucune charge supplémentaire d'exploitation n'est demandée.

Charge financière

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se monte à 67 990 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 14 de la Convention attributive de concession du droit exclusif d'apposer de la publicité par voie d'affichage et d'exploiter publicitairement des clôtures de chantier, du 9 septembre 1997;

sur proposition du Conseil administratif,

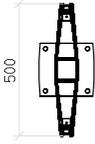
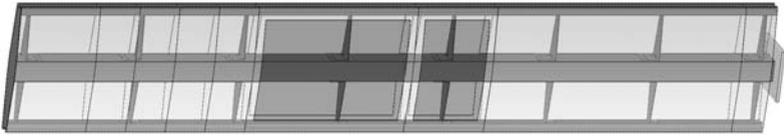
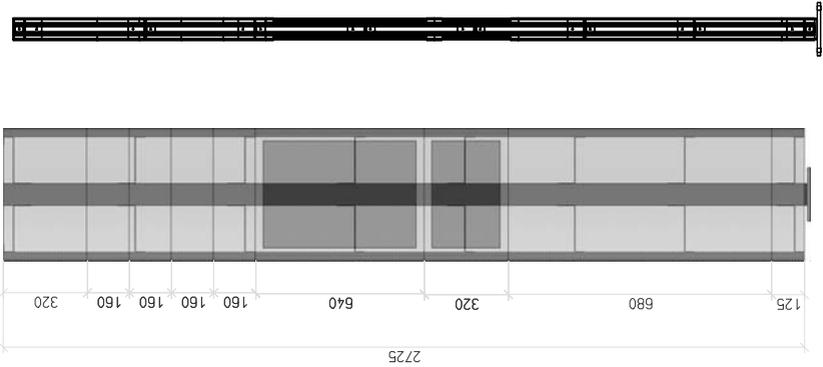
arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 580 000 francs destiné à la deuxième phase de construction et pose de supports signalétiques unifiés, aux principaux arrêts des lignes de transports publics, permettant l'installation d'afficheurs électroniques et de plans d'information de proximité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 580 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Annexe: plans des supports: perspectives, dimensions générales et photographies

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|------|----------|--|--|--|--|--|--|
|  <p style="text-align: center;">500</p> |  | <p style="text-align: center;">Echelle</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">DATE</td> <td style="width: 15%;">08/06/22</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table> | DATE | 08/06/22 | | | | | | |
| DATE | 08/06/22 | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">Totem type A</p> | | | | | | | | | | |
|  |  <p style="text-align: center;">2725</p> <p style="text-align: center;">125 680 320 640 160 160 160 160 320</p> | | | | | | | | | |

